

Arrêté n°2021-148

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme Licence Professionnelle Logistique et pilotage des flux. Parcours : Logistique globale est constitué conformément au document joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 01/06/21

P/la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la formation
et de la vie étudiante



Licence Professionnelle
 Mention Logistique et pilotage des flux
 Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	CHERIFI Chantal MCF	CHARLES Aurélie MCF	MANGONNE Cyrille
		BRUNEAU Nathalie MCF	TALBOT Morgane

Annexe arrêté n°2021-148

La Présidente
 Nathalie DOMPNIER

